

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/02/2023 Reçu en préfecture le 13/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230201-HJSCSG2891-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Vice- Président, Philippe PASSOT Signé par :
15	10	5	1	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 1 FEVRIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 1^{er} février 2023, datée du 26 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°28/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

CAMSP – 2, rue Bonneville : avenant n°2 au bail de location

Vu le bail civil de location entre le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et la Communauté de communes conclu le 01/02/2019 avec un terme au 31/01/2021,

Vu l'avenant n°1 de prolongation du bail jusqu'au 31/01/2023,


Vu la demande du CAMPS de prolonger celui-ci d'un an,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour un an, renouvelable 2 fois, à compter du 01/02/2023 au 31/01/2024 moyennant un loyer mensuel de 678.87 €, loyer réévalué selon l'indice Ilat du 3^{ème} trimestre, conformément au terme du bail initial,
- **PRECISE** qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 170 €,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/02/2023 Reçu en préfecture le 13/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230201-HJSCSG2892-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Vice- Président, Philippe PASSOT Signé par :  
15	10	5	1	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 1 FEVRIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 1^{er} février 2023, datée du 26 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°28/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

Bâtiment Cortinovis : Centre de compétences - location à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne Franche-Comté – bail dérogatoire avec faculté de sous location

Vu la délibération n° 31-2022 relative à l'avenant n° 1 de prolongation au bail dérogatoire Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté en date du 15 septembre 2022,

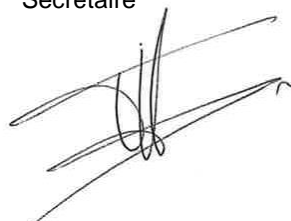
Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 14/9-2 du 15 décembre 2021 relative au bail précaire dérogatoire,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le bail précaire dérogatoire pour une durée de 9 mois et 15 jours à compter du 15 décembre 2022 soit jusqu'au 1^{er} octobre 2023 et ce à titre gratuit,
- **ACTE** que les impôts et charges seront à la charge du preneur,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/02/2023 Reçu en préfecture le 13/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230201-HJSCSG28111-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Vice- Président, Philippe PASSOT Signé par :  	
15	10	5	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 1 FEVRIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 1^{er} février 2023, datée du 26 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°28/11-1

SPORTS

Gymnase Val de Bienne : convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre le Département du Jura, le Collège du Pré Saint-Sauveur et la Communauté de Communes

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

La convention établie en 2008 entre le Département, la cité scolaire et la communauté de communes lors de la construction du gymnase, précisait que le Département était exonéré de toute participation aux frais de fonctionnement de l'équipement en raison de la prise en charge des frais de désamiantage et de démolition de l'ancien bâtiment par ce dernier,

Vu la délibération du bureau communautaire n°41/11-1 du 14 novembre 2018 relative à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens de la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention tripartite d'utilisation du bien et de la participation aux frais de fonctionnement (eau, chauffage, électricité) par le Département,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire du Gymnase de Val de Bienne,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'approuver la convention proposée par le Conseil Départemental pour 5 années à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **SOLLICITE** le Département du Jura pour la prise en charge de l'ensemble des charges de fonctionnement, notamment l'entretien,

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20230201-HJSCSG28111-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Herzog', written over the printed name and title.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/02/2023 Reçu en préfecture le 13/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230201-HJSCSG28112-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Vice- Président, Philippe PASSOT Signé par :
15	10	5	1	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 1 FEVRIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 1^{er} février 2023, datée du 26 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°28/11-2

SPORTS

Projet d'extension du Gymnase Val de Bienne : validation de la proposition du cabinet SA17

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les demandes des associations sportives du territoire,

Vu la nécessité d'agrandir le site du gymnase du Val de Bienne,

Vu le besoin de bénéficier d'une étude de programmation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 02 septembre 2020 donnant délégation au bureau,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir la proposition du cabinet SA17 pour un montant de 14 000 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,
Secrétaire

